

3.2 Activités menées par le Comité de suivi

1. Présenter le Comité de suivi lors du séminaire final de présentation des travaux de l'atelier concerné en mars 2008. Quel son rôle ? Quelles ses responsabilités ? Qui le compose ?
2. Créer une interface « questions-réponses » à partir du site Internet du projet FAME. L'AWIPH sera chargée de relever les questions et d'y répondre après consultation des membres du Comité de suivi. Les questions posées seront consignées sur le site dans une rubrique « questions fréquemment posées » proposant également les réponses données. En outre, cette rubrique proposera les coordonnées d'une ou de deux personnes de contact dans la mesure où des questions demandent un développement plus détaillé.
3. Etablir un questionnaire d'évaluation de l'outil portant tant sur son contenu que sur son mode de passation. Ce questionnaire sera adressé aux intervenants (personnes habilitées à faire passer l'outil) et aux bénéficiaires.
4. Après 6 mois à compter de la fin du projet FAME (31 mars 2008), il sera procédé à une évaluation de l'outil et de son utilisation par les différents partenaires. Cette première évaluation sera donc menée début octobre 2008.
5. Sur base de cette évaluation sera déterminée par le Comité de suivi la fréquence des évaluations suivantes. Tous les 6 mois ? Tous les ans ?
6. Sur base des résultats des évaluations complétées par les intervenants et les bénéficiaires, l'outil sera amélioré et adapté le cas échéant.
7. Le Comité de suivi veillera à garantir l'utilisation éthique de l'outil. Dans la mesure où des dérives sont constatées, un contact sera pris afin d'attirer l'attention sur la mauvaise utilisation de l'outil – une formation à l'utilisation de l'outil sera proposée – et si le problème de mauvaise utilisation ne peut être réglé de la sorte, les membres du Comité de suivi enverront d'un mail à la structure en question afin d'exprimer par écrit leur désaccord quant à la manière dont l'outil se trouve utilisé.
8. Identifier de nouveaux publics utilisateurs afin d'assurer la pérennité de l'outil.
9. Organiser la formation de nouveaux utilisateurs afin de maintenir la qualité et l'éthique de l'utilisation de l'outil.
10. Adapter le questionnaire d'évaluation des formations en fonction de l'évolution dans le temps.
11. Evaluer la qualité des formations dispensées auprès des nouveaux utilisateurs.
12. Le Comité de suivi se charge de conférer une existence institutionnelle à l'outil en présentant notamment les résultats de l'outil au sein des organes de décision des différentes structures partenaires.

3.3 Identifier les personnes de contact / de référence

Les personnes de contact émanent des structures suivantes.

- EWETA : Mme Elisabeth HABIMANA (effectif), Mme Sognia ANGELOZZI (suppléante).
- IFAPME : M. Eddy DAMBLY (effectif), Mme Jennifer MICHE (suppléante).
- Bureau régional de l'AWIPH de Liège : M. B. NIZET (effectif), M. Jean-Philippe BIEGS (suppléant).
- Bureau régional de l'AWIPH de Dinant : Mme Anne-Gaëlle PETIT (effectif).
- AWIPH : M. Axel VAN WEYNENDAELE (effectif).
- CRT de TINLOT : Mme Mai-Nga TRAN (effectif).
- A4CFP : Mme Anne-Laure DELVAUX (effectif).

Le Comité de suivi pourra évidemment connaître un élargissement selon la motivation de certaines structures à vouloir y participer.

Les critères de participation seront déterminés par le Comité durant le premier trimestre 2008 et une ouverture à d'autres acteurs sera envisagée lors de chaque réunion trimestrielle (ce point sera précisé à l'ordre du jour).

La décision d'ouvrir à d'autres structures revient aux membres effectifs composant le Comité de suivi et ce, si 70% d'entre eux valident l'intégration d'un nouveau membre.

4. Perspectives

Ce contenu sera proposé pour validation à l'ensemble des partenaires pour le vendredi 23 février 2007 au plus tard.

Prochaine réunion de l'atelier : **le jeudi 8 mars 2007** à l'Administration centrale de l'AWIPH de 09H30 à 15H30. Cet atelier sera consacré à l'établissement des critères de sélection des cadres d'intervention de l'outil.

Van Weynendaele A. – Attaché
AWIPH – Coordination projets européens